



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 70593

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur « l'écotaxe ». Le Gouvernement, afin de calmer les tensions liées à la mise en place de cette taxe, notamment suite au mouvement dit des « bonnets rouges », a décidé de sa suppression et de la résiliation du contrat avec Ecomouv. Pourtant, dans de récentes déclarations, le Président de la République ainsi que la ministre interrogée évoquent la possibilité de l'expérimenter en Alsace-Lorraine. Il souhaite donc connaître précisément le coût financier de l'abandon de l'écotaxe, de la résiliation du contrat avec Ecomouv et des projets futurs du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les sommes versées au titre de l'indemnité de résiliation correspondent, avant application des pénalités, à trois fonctions différentes : - les coûts d'acquisition ou de réalisation du dispositif, incluant des coûts de conception significatifs ; - les coûts de fonctionnement du dispositif, tant pour les phases de vérification que pour la phase d'exploitation proprement dite (l'enregistrement des véhicules a été ouvert à compter du 19 juillet 2013) ; - les frais de financement, l'ensemble du dispositif ayant été préfinancé par Ecomouv par emprunt auprès des établissements de crédits et par investissement des actionnaires. L'État a ainsi versé 500 millions d'euros en mars 2015 et versera 50 millions d'euros par an pendant huit ans. S'agissant des équipements, après la suspension sine die du péage de transit poids lourds, et la résiliation du contrat avec Ecomouv, ils ont été transférés à l'État. Parallèlement à l'expertise sur l'usage possible de ces équipements, l'État a publié un avis d'appel public à la concurrence relatif au marché visant à démonter et stocker les équipements déployés pour la perception de l'écotaxe, afin de pouvoir disposer d'un prestataire pour effectuer toutes les opérations qui seraient nécessaires. Il s'agit notamment d'optimiser au mieux le patrimoine de l'État en évitant dans un premier temps les dégradations ou les vols. Dans l'objectif de rechercher les meilleures valorisations possible, l'État a proposé de revendre globalement et sur place l'ensemble des matériels et mobilier installés par Ecomouv sur le site de Metz, pour faciliter une éventuelle reprise d'activité. La réutilisation de tout ou partie des équipements repose avant tout sur des analyses économiques coût-avantage avec les services intéressés. Les réflexions en cours concernent notamment les utilisations statistiques, la protection du territoire ou les services aux usagers. Les équipements qui ne seront pas utiles à ces nouveaux usages seront revendus. Les collectivités territoriales peuvent demander le démontage des portiques et la remise en état des sites mais l'État est prêt à céder une partie de ses équipements. Le marché de démontage et stockage est un marché à bons de commande dont le montant dépendra des prestations commandées. Il permettra de préserver des actifs dont la valeur globale est très supérieure à ce montant et de les utiliser pour améliorer les services publics rendus aux usagers.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70593

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 10001

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 5047